

COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HEUILLE

SEANCE du 26 octobre 2017

Convocation : 21 octobre 2017

Etaient présents : Rémy PASQUET, Jacqueline BERLIN, Gilbert COURTOIS, Raymonde DRAGNE, Karen GAUDET, Emmanuel BERTHON Evelyne LECROT, Christophe MAGNIEN, Séverine MORLET, Bernadette ROBLIN, Elodie VINCENT

Etaient absents : Pascal BONDOUX, Thierry GOUNOT, Gérard GUYOT, Martine PIERRE (pouvoir à Evelyne LECROT)

Bernadette ROBLIN a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-neuf heures quinze.

Le dix-huit septembre deux mil dix-sept, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur Rémy PASQUET, Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2017
- 2/ Décision modificative : assainissement
- 3/ Budget lotissement
- 4/ DCE 2015
- 5/ PLU
- 6/Questions diverses

□□1 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance du 18 septembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

□□2 - Décision modificative : assainissement

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient de prendre une décision modificative afin de prévoir des crédits pour payer les factures suivantes : Entreprise MICHOT (réparation pompe de refoulement), Agence de l'Eau. Il convient également d'augmenter le compte 1641 (emprunts) car les chiffres ont été inversés lors de la saisie du budget et les crédits sont donc insuffisants.

Augmentation des comptes :

DI -16-1641	+	36.00€
RF-70-70611	+	3 420.00€

DF-011-6156 + 1 905.60€
DF-011-706129 + 1 851.00€

Diminution du compte :
DI-23-2315 - 36.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

Délibération n° 2017-65

□□3 - Budget lotissement

Monsieur le Maire présente le projet du nouveau budget primitif, chapitre par chapitre. Il ressort de la présentation :

□ Section de fonctionnement :

Budget en suréquilibre en dépenses : **386 391.00 €**
en recettes : **396 157.00 €**

□ Section d'investissement

s'équilibre en dépenses et en recettes à **258 190.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de budget primitif à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2017-66

□□4 - DCE 2015

M. le Maire fait part au conseil du montant de la Dotation Cantonale d'Equipement qui s'élève à 8 000 € pour 2015 et demande à l'assemblée de choisir la dépense à laquelle sera affectée cette dotation.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité retient les travaux suivants :

-terrain multisports, aménagement : 13 000 HT

Soit un total de 13 000€ HT.

Donne tout pouvoir à Mr le Maire pour déposer le dossier de demande de versement de la DCE 2015 pour le programme de travaux ci-dessus.

Délibération n° 2017-67

□□5 - PLU

Ce point a été retiré de l'ordre du jour et fera l'objet d'un autre conseil municipal.

Il a été remplacé par :

Conseil Départemental : Pont du Crot Mornay

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance du conseil municipal du 14 septembre 2016 il a été délibéré sur les travaux de réfection du Pont du Crot Mornay.

Il a notamment été indiqué qu'un diagnostic a été réalisé d'une part par la Direction des Territoires, et d'autre part, par Nièvre Ingénierie et que la conclusion est identique : l'ouvrage est en très mauvais état structurel.

Afin de réaliser des travaux de consolidation et de renforcement, qui permettront la sauvegarde et la mise en valeur de l'ouvrage, témoin de l'histoire locale, la maîtrise d'œuvre a été confiée pour l'opération à Nièvre Ingénierie par délibération du 18 décembre 2015.

Il rappelle synthétiquement le plan de financement arrêté :

- Dépenses HT	85 810.91€
- Ressources	85 810.91€
dont subventions :	59 324.36 €
dont Fondation du Patrimoine :	9 000.00 €
dont autofinancement :	17 486.55 €

Les autorisations administratives ont été obtenues par l'intermédiaire de Nièvre Ingénierie (auprès de la DDT).

Monsieur le Maire propose de lancer l'appel d'offres ou mise en concurrence adaptée par voie de consultation sur devis de plusieurs entreprises spécialisées dans ce type de travaux, (travaux compris entre 20 000 et 90 000€ HT), à partir du dossier réalisé par Nièvre Ingénierie sur la réparation de l'ouvrage d'art Pont du Crot Mornay.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, approuve à l'unanimité cette proposition et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer la consultation telle que défini ci-dessus afin de retenir une offre d'entreprise pour réaliser les travaux et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Délibération n° 2017-68

□□6 - Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un donateur anonyme a demandé à l'Evêque de Nevers que la Croix à la Chaume soit restaurée.

Séance levée à 20h40.

Table des délibérations

2017-65 : Décision modificative : assainissement

2017-66 : Budget lotissement

2017-67 : DCE 2015

2017-68 : Conseil Départemental : Pont du Crot Mornay

***Fait et délibéré le 26 octobre 2017 ci-dessus,
Ont signé avec Nous les membres présents***

NOM Prénoms	Signature	Pouvoir à
BERLIN Jacqueline		
BERTHON Emmanuel		
BONDOUX Pascal		
COURTOIS Gilbert		
DRAGNE Raymonde		
GAUDET Karen		
GOUNOT Thierry		
GUYOT Gérard		
LECROT Evelyne		
MAGNIEN Christophe		
MORLET Séverine		
PASQUET Rémy		
PIERRE Martine		
ROBLIN Bernadette		
VINCENT Elodie		